

Bata se trouve à nouveau au bord de l'impasse

by La Tribune - lundi, décembre 10, 2001

<https://www.correspondances.fr/bata-se-trouve-a-nouveau-au-bord-de-limpasse/>

Repreneur de l'usine Bata de Moussey (Moselle), Jean-Michel Werling envisage la liquidation faute de paix sociale. L'intersyndicale dénonce les carences du plan social face aux 530 licenciements prévus.

Deux semaines après la désignation, par le tribunal de grande instance de Metz, de Jean-Michel Werling pour reprendre une partie des activités de l'usine Bata à Moussey (Moselle), les tensions sociales s'amplifient au point de compromettre la survie du site. A la manifestation spectaculaire des salariés, qui ont vidé quatre points de vente parisiens de Bata le 6 décembre dernier, se sont ajoutées des dégradations dans l'entreprise et une fermeture ponctuelle du site, vendredi dernier, pour raisons de sécurité. Un amas de palettes et de pneus, découverts dans une partie des ateliers, risquait de prendre feu.

« Une véritable misère. »

Selon Anita Marchal, 197 de ces salariés âgés de plus de 50 ans, auront les *« pires difficultés à trouver du travail »*.

Piqueuse de chaussures depuis 35 ans, Anita Marchal estime que l'intersyndicale *« a fait preuve d'une responsabilité exemplaire »*, en maintenant un outil de travail en état de marche et en *« s'investissant pleinement »* dans le projet de reclassement. Le projet de reprise actuel, bien que fragile, présente certes le mérite de sauvegarder des emplois sur le site de production et sur le dépôt.

La bataille juridique n'est donc pas close. Le comité d'entreprise a interjeté un appel à la décision de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz, désignant Jean-Michel Werling comme repreneur. Les élus estiment que Bata n'avait pas respecté les procédures de consultation des salariés. Le tribunal examinera cet appel demain mardi.

Les syndicats réclament l'abaissement du seuil de départ à la retraite à 50 ans, une indemnité fixe de 100.000 francs (15.245 euros) par personne et une prime de 10.000 francs (1.524 euros) par année d'ancienneté.